



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt trois

le 5 avril à 14h30, le BUREAU du Parc naturel régional du Haut-Jura dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à LAJOUX (39) sous la présidence de Madame Françoise VESPA, Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura

Date de convocation : 30 mars 2023

MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT : AUDIT DES BESOINS DE FORMATIONS AUX MÉTIERS DE DEMAIN

1 – Contexte

Le Parc mène un dialogue permanent avec les collectivités membres, les partenaires, et les acteurs socio-économique du territoire pour trouver un équilibre entre un développement qui permet de vivre au quotidien dans la montagne jurassienne et une protection des patrimoines naturels et culturels qui en fonde l'identité et le classement du Haut-Jura en Parc naturel régional et ce d'autant plus à un moment où le territoire doit faire face à des enjeux d'adaptation majeurs :

- Changement climatique et son impact sur les milieux naturels (érosion de la biodiversité, quantité et qualité de l'eau, affaiblissement de la fonctionnalité des écosystèmes et des milieux naturels...) et les activités humaines (agriculture, tourisme...);
- Épuisement des ressources (fragilisation des sols, énergie, matières premières, foncier...)
- Mutations sociales où l'avenir se dessine avec moins d'abondance et où la cohésion territoriale peut être fragilisée.

Si l'adaptation du territoire appelle des réponses et des solutions de nature technique que le Parc entend poursuivre, elle est également largement liée à la capacité à sensibiliser les acteurs, à faire évoluer les comportements et à adapter les pratiques.

A cette fin, le Parc a su développer depuis plusieurs années des actions en faveur de l'acquisition et la diffusion des connaissances, de la sensibilisation et de la formation :

- Il se mobilise, dans le cadre de sa mission d'éducation au territoire, avec les acteurs locaux et l'éducation nationale via des appels à projets pédagogiques pour les scolaires (école primaire et collège)

Nombre de Voix

en exercice : 50

présentes : 33

votantes : 45

Bd8

Modification du plan de financement : audit des besoins de formations aux métiers de demain

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

13 AVR. 2023

Publié ou notifié
le :

13 AVR. 2023

- Il développe des actions de formation et de sensibilisation à destination d'une diversité de public (agents des offices de tourisme, accompagnateurs montagne, socio-professionnels...) et ce sur une diversité de thématique en lien avec ses champs d'intervention (écoconstruction, conciliation des usages, impact des pratiques sur les milieux naturels, connaissance des milieux, SylvoTrophée...).
- Il noue des partenariats avec les organismes et les acteurs de la formation et de la sensibilisation : atelier des savoir-faire, CFPPA, CPIE, lycées et universités...
- Il accueille des étudiants, des chercheurs à l'occasion de stages de fin d'étude, de conférences, de travaux de recherche...
- Il valorise les travaux sous la forme de publication (guides méthodologiques, fiches techniques...) et d'apport de connaissances (voyages d'études, conférences, webinaire...).

2 – Rappel du contenu de cette action retenue à la programmation 2023

Dans la perspective de la révision de sa Charte, le Parc souhaite enrichir son réseau d'acteurs de l'éducation professionnelle. S'il existe déjà, au sein du territoire du Parc, une importante offre de formation (de manière initiale ou continue) et si le Parc a noué ponctuellement des partenariats avec plusieurs centres de formations, il est proposé :

- D'évaluer les attentes des actifs qui souhaitent avoir une vie professionnelle plus résiliente face aux crises et chocs que nous commençons à connaître ;
- D'examiner l'opportunité de renforcer l'offre des formations professionnalisantes (niveaux supérieurs et formation tout au long de la vie) ;
- D'explorer les possibilités de développement d'une offre de formation et d'enrichissement de l'offre actuelle aux métiers de demain.

Cette action prendra la forme d'un audit. Celui-ci permettra de dresser un état des lieux économique et éducatif, et d'évaluer le potentiel à l'échelle du territoire du Parc, notamment les moyens actuels et les besoins supplémentaires (personnels, locaux, contenus, autres, etc.). Il prendra en compte les ressources internes au Parc tout comme les ressources et potentiels externes :

- quel tissu économique local ?
- quelles demandes et offres de formation ? quels besoins actuels et pour un avenir proche ?
- quels acteurs susceptibles (et volontaires) d'intégrer le réseau de formateurs de ce programme (pour chaque filière en lien avec le projet, agents du PNR inclus) ?
- quelles sont les filières concernées ?

L'audit s'appuiera notamment sur le diagnostic réalisé dans le cadre de la révision de la Charte (disponible courant 2023). La synthèse de l'audit devra aussi intégrer :

- les éléments prospectifs nécessaires : quels métiers pour demain ? quelles activités économiques à fort ancrage local dans un territoire pourtant soumis à des contraintes physiques de plus en plus marquées (hivers moins enneigés, étés longs, chauds et secs, déclin de la biodiversité, besoins en énergie dans un monde en contraction énergétique subie, mobilité à inventer, etc.) ;

- -une définition de la place du Parc dans le réseau d'acteurs de la formation : intégration à des dispositifs déjà en place ou développement ou création, financements possibles, débouchés - lien avec la Charte - liens et transversalité importants entre ce projet et les différentes actions actuelles du Parc.

Calendrier

L'audit et l'étude de faisabilité prévus par la présente consultation devront être effectués et restitués avant le **31 janvier 2024**.

Évolution de plan de financement

Lors de la programmation le plan de financement validé sur le principe était le suivant :

Dépenses prévisionnelles	Prestations faisabilité : 30 000 € TTC
Plan de financement prévisionnel	Région BFC (programmation Parc) : 20 000 € Région AURA (programmation Parc) : 10 000 €

La Région AURA nous indiquait début 2023 que cette action n'avait pas été retenue en Commission permanente.

Cette action n'ayant pas été retenue par d'autres financeurs lors de l'élaboration des plans de financement de nos actions, compte tenu de la diversité des interventions de la Banque des territoires et de leur volonté de soutenir le développement des territoires, elle a été sollicitée. En effet, la Caisse des Dépôts se mobilise en faveur de tous les territoires des plus grands aux plus petits, accompagne les politiques publiques, et œuvre pour un développement économique, social et durable.

Le principe est d'accompagner les porteurs de projets à hauteur de 50% du montant restant. Ainsi le nouveau plan de financement est le suivant (voir page suivante) :

Envoyé en préfecture le 13/04/2023

Reçu en préfecture le 13/04/2023

Publié le **13 AVR. 2023**

ID : 039-253901664-20230405-DELIBBUR23BD8-DE



Dépenses prévisionnelles	Prestations falsabilité : 30 000 €TTC
Plan de financement	Région BFC (programmation Parc) : 20 000 € Banque des Territoires : 5 000 € PNRHJ : 5 000 €

☛ **Après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus mentionnés et après en avoir délibéré, le Bureau :**

- **Valide** la modification du plan de financement initial ;
- **Autorise** la Présidente à signer tous les documents afférents à cette action.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Signé,
Françoise VESPA

